

BPJEPS Spécialité « éducateur sportif » mention « canoë-kayak et disciplines associées »

Modalités de délégation des certifications aux OF habilités par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine

Textes de référence

Article R212-10-8 à R212-10-16 du code du sport et articles A212-29 à A212-34 du code du sport relatifs aux **conditions et modalités d'habilitation d'une formation** ;

Annexe II-2-1 du code du sport relative au **cahier des charges des clauses générales et des clauses particulières de l'habilitation** ;

Articles R212-10-17 à R212-10-20 du code du sport relatifs aux **modalités de formation** ;

Articles A212-35 à A212-39 du code du sport relatifs aux **conditions d'inscription des candidats** ;

Décret n°2024-427 du 10 mai 2024 et arrêté du 10 mai 2024 actualisant les **dispositions générales et communes relatives aux diplômes** (certificat professionnel, brevet professionnel, diplôme d'Etat et diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et à leur certificats complémentaires).

Décret n° 2024-979 du 6 novembre 2024 actualisant les **dispositions générales et communes relatives aux blocs de compétences** des diplômes d'Etat de l'animation et du sport et modifiant le code du sport

Arrêté du 27 novembre 2024 portant **création de la mention « canoë kayak et disciplines associées »** du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » et ses annexes.

Contacts DRAJES en référence sur le BPJEPS mention « canoë-kayak et disciplines associées » :

- Partie technique, pédagogique et réglementaire : Christophe CHARRIN, professeur de sport ; christophe.charrin@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr
- Partie administrative : Annick MACAIRE, gestionnaire administrative ; annick.macaire@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Sommaire :

1	Organisation générale des certifications	2
2	Situation d'évaluation certificative du BC 1	5
3	Situation d'évaluation certificative du BC 2	6
4	Situation d'évaluation certificative du BC 3	8
5	Annexes.....	11

1 Organisation générale des certifications

1.1 Epreuves initiales et de remédiation

Chaque épreuve de certification fait l'objet d'une épreuve initiale et d'une épreuve de remédiation dont les dates sont comprises dans la durée de formation. L'épreuve de remédiation a lieu lorsque la commission d'évaluation a émis un avis défavorable lors de l'épreuve initiale ou lorsque le candidat ne s'est pas présenté en épreuve initiale. Les conditions et modalités de certification restent conforme au présent cadre général de délégation des certifications, qu'elle soit initiale ou de remédiation. Le binôme d'évaluateur·rice convoqué sur une épreuve de remédiation ne peut pas être strictement le même que lors de l'épreuve initiale.

1.2 Convocation des candidat·e·s

L'organisme de formation convoque les candidat·e·s 15 jours minimum avant la date de leur épreuve de certification en précisant horaires, lieu, modalités de certification et s'il s'agit de l'épreuve initiale ou de remédiation.

1.3 Evaluat·eur·rice·s et commissions d'évaluation

1.3.1 Composition des commissions

Pour chaque commission d'évaluation d'un·e candidat·e, 2 évaluat·eur·rice·s sont convoqué·e·s par l'organisme de formation parmi la liste régionale des évaluateurs et évaluateuses, tenue à jour par la DRAJES. Une épreuve ne peut pas avoir lieu avec un·e seul·e évaluat·eur·rice. Le ou la coordonnatrice de formation ne peut pas être évaluat·rice·eur pour l'un·e de ses stagiaires ni aucun format·eur·rice étant intervenu plus de 105 heures au cours de la formation.

Les évaluat·eur·rice·s du BC 1 et du BC 2 sont choisi·e·s/proposé·e·s en raison de leur expérience, de leurs compétences et de leur niveau technique dans le domaine considéré.

Les évaluat·eur·rice·s du BC 3 A sont titulaires d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 minimum dans le champ de l'encadrement des activités du canoë kayak et disciplines associées et justifier d'une expérience d'au moins deux ans dans l'encadrement du canoë kayak et disciplines associées.

Lorsqu'un évaluat·eur·rice·s sollicité·e par l'OF n'est pas inscrit sur la liste régionale, l'organisme de formation, après avoir vérifié qu'il·elle remplit les conditions ci-dessus, **en fait la demande à la DRAJES au moins 5 jours ouvrés avant la date de la certification.**

Pour chaque épreuve, l'organisme de formation s'attache à ce qu'au moins un membre du jury régional fasse partie d'une des commissions d'évaluation.

1.3.2 Convocation et documents à joindre

Les évaluat·eur·rice·s sont convoqué·e·s par l'organisme de formation à l'exception des cadres d'état du ministère des sports de la jeunesse et de la vie associative, convoqués par la DRAJES. La convocation prévoit le lieu, les horaires et l'organisation de l'épreuve

et est accompagné d'un document présentant les modalités réglementaires de l'épreuve concernée et du kit de prise en main pour évaluateur et évaluatrice (document DRAJES).

1.4 Supervision des épreuves

A tout moment, la DRAJES et le jury régional (conformément à ses prérogatives) se réservent le droit de dépêcher un ou plusieurs membre du jury régional pour s'assurer de la bonne organisation, du bon déroulement et de la régularité des épreuves certificatives, garantissant leur conformité au regard du présent cadre et l'équité entre les candidat·e·s.

1.5 Déroulement de l'épreuve

1.5.1 Du point de vue des évaluat·eur·rice·s

Les 3 temps fondamentaux (avant, pendant, après l'épreuve) sont décrits dans l'annexe 2 « Kit de prise en main pour évaluateur et évaluatrice ».

1.5.2 Du point de vue de l'organisme de formation : l'harmonisation avant et après l'épreuve

Pour chaque épreuve de certification organisée par l'organisme de formation, le représentant de l'OF prévoit, avec l'ensemble des évaluat·eur·rice·s convoqué·e·s, un temps d'harmonisation avant le commencement de l'épreuve et un temps d'harmonisation après l'épreuve.

- Avant l'épreuve

Cette réunion permet au représentant de l'OF de rappeler :

- le cadre réglementaire de déroulement de l'épreuve de certification ;
- les indicateurs d'évaluation incontournables du BC certifié ;
- les principes de l'évaluation de compétence (cf kit de prise en main pour évaluatrice et évaluateur) ;
- les modalités de rédaction de l'avis circonstancié (quel que soit la nature de l'avis) pour chaque grille de certification.

L'OF encourage les évaluat·eur·rice·s convoqués à lever tout doute au sujet de sa mission d'évaluation certificative de compétences.

- Après l'épreuve

Cette réunion permet :

- D'échanger sur d'éventuelles difficultés d'évaluation à propos d'un·e ou plusieurs candidat·e·s ;
- De faire un retour complet sur le niveau des candidats, leurs difficultés, les points positifs, les surprises... à des fins de feedback pour l'OF ;
- D'anticiper des défauts réglementaires dans le déroulement de l'épreuve ou la rédaction des documents de certification

1.6 Travail d'évaluation des compétences

Chaque bloc de compétence (BC) fait l'objet d'un avis favorable ou défavorable, à partir d'une appréciation globale des compétences attendues dans le bloc en question. Cette perception globale s'appuie sur des incontournables d'évaluation (cf parties 2, 3, 4 pour chaque BC concerné) et si besoin sur les indicateurs précis et exhaustifs du référentiel de l'arrêté de diplôme.

A partir des productions du ou de la candidate (selon l'épreuve : dossier, mise en situation professionnelle, entretien oral, démonstration), les évaluateur·rice·s, s'appuient sur les indicateurs d'évaluation des compétences attendues et sur leur propre pratique professionnelle pour construire un avis solidaire global sur le BC entier.

Ainsi, les évaluateur·rice·s construisent une évaluation sans avoir recours ni à une note ni à un pourcentage d'items favorables / défavorables.

Le kit de prise en main pour évaluateur et évaluatrice (annexe 2) présente l'activité d'évaluation, les éléments de posture / déontologie, le contexte général de l'évaluation.

1.7 Transmission des documents de certification à la DRAJES

L'organisme de formation transmet les grilles de certifications et documents associés (grille d'évaluation des pré requis au BC3) au plus tard 15 jours avant la date du jury régional. Il utilise pour cela la démarche en ligne « démarche numérique » selon des modalités donnée par la DRAJES.

1.8 Demande d'aménagements pour les candidat·e·s en situation de handicap

Des aménagements de formation et des épreuves peuvent être sollicités pour tout·e stagiaire présentant une situation de handicap au regard des conditions visées.

Le ou la coordonnatrice de formation et le ou la référente handicap de l'organisme de formation, en concertation avec la.le stagiaire concerné·e, proposent des aménagements de la formation et/ou des épreuves au référent du diplôme pour validation par les services de la DRAJES.

Un dossier de demande d'aménagement est disponible sur le site Internet de la DRAJES ou sur simple demande par mail à la référente handicap du pôle formation de la DRAJES NA qui peut accompagner l'organisme de formation au process d'aménagement de la formation comme des épreuves.

2 Situation d'évaluation certificative du BC 1

Avant d'être une épreuve de certification, le projet d'animation est une activité / réalisation professionnelle effective en tant que tel, qui a lieu en structure d'alternance.

On attend du ou de la stagiaire qu'il-elle prépare, conduise, mette en œuvre, évalue une démarche de projet au service d'un objectif d'animation de la structure/d'un public/d'une activité, découlant de manière argumentée d'une analyse de la structure d'alternance, et tenant compte de sa propre participation à la vie de la structure.

Autrement dit : le ou la stagiaire, conscient de son positionnement dans sa structure d'alternance, y porte un regard critique et analytique, afin de proposer le développement d'une action d'animation répondant à la réalité de la structure (public, activité), en suivant les étapes d'une méthodologie structurée.

Cette activité professionnelle attendue implique un certain nombre de compétences mentionnées dans le référentiel de compétences du BC1.

Ce travail sert de support à la certification du BC1 lors d'une épreuve (rédaction d'un dossier + oral de présentation puis entretien).

L'annexe 2 donne des éléments de réflexion et de précision à l'attention des formateurs, candidats, évaluateurs.

Arrêté du 27 novembre 2024 (dans son annexe III)

« La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximum, explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du BC1.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum. »

Prescriptions DRAJES

- Les documents produits dans le cadre du projet **et** de l'épreuve de certification le sont de manière à favoriser l'accessibilité au plus grand nombre (choix de la police, mise en forme) ;
- Pour l'épreuve : le·la candidat·e apporte toutes les preuves possibles des réalisations s'intégrant dans le projet en les joignant au dossier (compte rendu, mail envoyé, contenus de communication, photo, traces d'outil utilisé, captures d'écran, formulaires d'enquête/sondage...) ;

- l'activité professionnelle d'un animateur / éducateur s'inscrit dans une démarche éducative, citoyenne, sociale. Le projet d'animation, en s'inscrivant dans ce cadre, doit donc toujours proposer une telle plus-value, que le·la candidat·e doit penser dès le départ et mettre en valeur à chaque étape et dans son compte rendu lors de l'épreuve certificative.

Le projet d'animation doit être dissocié du cycle d'animations présenté dans le cadre de la certification du BC3. Le projet d'animation est l'occasion, pour le ou la stagiaire, de porter un regard analytique sur sa structure d'alternance, d'élaborer l'idée et de mettre en place une animation dont il·elle sera le·la maître d'œuvre.

Rédhibitoire : Une absence de cohérence entre les éléments recueillis en phase d'analyse de la structure et le projet présenté est un élément rédhibitoire, conduisant de fait à un avis défavorable pour la certification du BC1.

Indicateurs d'évaluation incontournables

Le ou la candidate doit démontrer sa capacité à réaliser un état des lieux analytique du fonctionnement de sa structure, des activités qu'elle propose et des publics qu'elle accueille, dans un environnement qu'il·elle apprécie globalement de manière dynamique (ressources, freins, leviers, forces, faiblesses, envies...).

Pour cela il·elle recueille des données qu'il·elle identifie et qualifie avec un regard critique (mais sans jugement de valeur) et un positionnement de (futur) professionnel·le.

Le ou la candidat·e formalise (dans le dossier a minima) l'étape charnière articulant l'état des lieux analytique avec la définition des objectifs, le choix du projet mené et la demande du public ciblé : « du fait de tel(s) ou tels éléments repérés et analysés dans mon état des lieux, il me semble opportun de développer tel projet, pour tel public, car... ».

Le ou la candidat·e témoigne des différentes phases du projet et du rôle actif qu'il y a joué ainsi que des adaptations qu'il a dû mettre en œuvre sur le terrain.

Le ou la candidate est en mesure d'évaluer la pertinence de son action professionnelle, les résultats de son projet, d'envisager des suites / réajustements à son action et d'en rendre compte à son responsable.

Les traces du travail réalisé sont jointes au dossier (compte rendu de réunion, mail envoyé, document de communication, photos, outil utilisé...).

3 Situation d'évaluation certificative du BC 2

Arrêté du 27 novembre 2024 (dans son annexe III)

« La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la **production d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) et d'un entretien.**

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un ou plusieurs support(s) de son choix **présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet** qu'il a mis en oeuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, **auprès de deux publics différents**.

Le ou les supports comprennent notamment les outils de communication utilisés et constituent le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du BC 2.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum. »

Prescriptions de la DRAJES

Ces deux actions ont obligatoirement eu lieu et s'inscrivent dans le cadre de la valorisation / promotion d'une activité et/ou d'un projet.

Une des deux actions de valorisation **peut** relever du projet d'animation construit et mis en oeuvre dans le cadre du BC1.

Une des deux actions **doit** relever de la valorisation d'une animation, activité ou projet mis en place, elle relève donc d'un « après » la mise en oeuvre et vise à valoriser ce qui a été fait en s'adressant à un public choisi pour sa pertinence (partenaires, direction, parents...).

Pour l'épreuve, le ou la candidate utilise un ou plusieurs supports.

Le ou les supports de présentation utilisés par le candidat sont à son libre choix : numérique, créatif, vivant, écrit (...).

Indicateurs d'évaluation incontournables

Il·elle justifie l'intérêt des deux actions de valorisation mise en oeuvre.

Chaque action se déploie dans le cadre d'une stratégie de communication / valorisation que le candidat doit justifier au regard du contexte de l'activité ou du projet en question, de la réalité de sa structure et des objectifs visés ;

Le candidat doit démontrer sa capacité à s'adresser à un public destinataire qu'il choisi en connaissance de cause et auquel il adapte sa démarche.

Le ou la candidate maîtrise l'usage des outils choisis, en présente son niveau de maîtrise technique et justifie ses choix d'outils de valorisation.

Il·elle intègre ses actions avec pertinence dans le cadre du fonctionnement de sa structure, au service des intentions de celle-ci.

En cas d'utilisation d'outils numériques, il-elle connaît et respecte le cadre réglementaire lié à la protection des données en matière de communication et d'usages numériques.

4 Situation d'évaluation certificative du BC 3

Arrêté du 27 novembre 2024 (dans son annexe III)

Pré requis permettant de se présenter à la certification du BC3 A:

Peuvent se présenter aux épreuves certificatives du bloc de compétences 3A les candidat·e·s ayant validé les démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité:

- en canoë-kayak en rivière de classe III;
- en kayak de mer jusqu'à 5 Beaufort;
- en rafting, en rivière de classe III;
- en nage en eau vive en rivière de classe III.

Le candidat doit valider trois supports/disciplines sur quatre dont les deux épreuves de canoë-kayak. L'ensemble des critères doit être validé.

La réussite aux prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC3 est attestée par l'organisme de formation. L'attestation est valable pour la session de formation en cours. Dans les conditions fixées par le recteur de région académique, l'organisme de formation transmet à la DRAJES cette attestation avec la grille de certification de l'épreuve correspondante.

Situation d'évaluation certificative du BC3A :

Au plus tard quinze jours avant la date la mise en situation professionnelle, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel décrivant la conception d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées, dans la discipline ou le support de son choix, réalisées dans la structure d'alternance pédagogique, et composé de quatre à six fiches de séances minimum.

Le document produit doit contenir les éléments ayant permis au candidat d'orienter ses choix dans la conception de séances, notamment au regard des caractéristiques du public visé, du type de support, des objectifs pédagogiques, des différentes finalités/thématiques des séances ainsi que le bilan des deux séances effectivement réalisées.

Le jour de l'épreuve, le candidat conduit une séance de quarante-cinq minutes minimum de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour un public d'au moins quatre pratiquants, issue du cycle présenté et du dossier susmentionné.

La séance est suivie d'un entretien de quarante-cinq minutes maximum avec les évaluateurs, composé de :

- une présentation de quinze minutes maximum permettant au candidat d'effectuer le bilan de la séance (conception, préparation et conduite), de justifier ses choix notamment pédagogiques, et de proposer des perspectives d'évolution, en mobilisant en particulier ses connaissances techniques, dans le cadre du cycle susvisé;
- un échange avec les évaluateurs dans la limite des quarante-cinq minutes maximum permettant de vérifier la capacité du candidat à concevoir, préparer, conduire en sécurité et évaluer des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées.

Prescriptions de la DRAJES

Prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC 3A (option A : tous milieux) :

Le détail de la mise en œuvre des épreuves de démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité composant les pré requis à la certification est présenté en annexe 6.

Les évaluateur·rice·s sollicités par l'organisme de formation pour évaluer ces pré requis font partie de la liste régionale des évaluateurs.

Pour l'évaluation des pré requis, l'organisme de formation s'attache à ce qu'au moins un membre du jury régional fasse partie d'une des commissions d'évaluation pour toute journée d'évaluation.

Les résultats des pré requis sont reportés sur la grille d'évaluation correspondante (annexe 7) et transmis conjointement à la grille de certification du BC 3, dans les conditions fixées en 1.7.

Situation d'évaluation certificative du BC 3A :

Les organismes de formation et les candidats sont encouragés à proposer un cycle de 5 ou 6 séances, afin de construire une réelle expérience de mise en œuvre, favorisant la réussite à l'épreuve. Le niveau du public cible est celui de pratiquants réguliers et exclut la pratique du haut niveau et de l'accès au haut niveau (pôle espoir, compétitions internationales). Il est choisi en fonction du niveau d'expertise du ou de la candidate.

La situation d'évaluation certificative est réalisée à partir de la 4^è séance du cycle (4 et au-delà).

Le jour de l'épreuve, le candidat commence par présenter les adaptations éventuelles qu'il aurait à mettre en place par rapport à la séance initialement prévue dans le dossier.

Il remet également en main propre aux évaluateur·rice·s les bilans de séance de toutes les séances réalisées jusqu'au jour de l'épreuve dans un document formalisé selon les conditions fixées par l'organisme de formation et détaillées auprès de la DRAJES. Ce document est considéré comme partie intégrante obligatoire du dossier. **Sa non présentation est rédhibitoire pour la réussite de la certification.**

En cas de remédiation :

- Soit une séance suivante du cycle sert de support de certification si le délai est suffisant pour le ou la candidate (sur les conseils de l'OF) ;
- Soit si le cycle est terminé, le ou la candidate retravaille, dans son intérêt, une séance qu'il propose plus tard, en maintenant une logique de continuité avec l'épreuve initiale (même public ou public proche / même site de pratique / même niveau de pratique, même discipline / même thème de séance / logique de cycle...), sur les conseils et la validation de l'organisme de formation.

Utiliser un stage (quelques journées groupées) comme support de conception et de réalisation du cycle est intéressant pour l'aspect progression pédagogique, mais cela complexifie l'organisation d'une certification de remédiation et la production de bilan (tous les bilans sont à réaliser à la suite, pendant le stage). Il est de la responsabilité de l'OF de bien prévenir les candidat·e·s de ces contraintes afin qu'ils fassent un choix éclairé. Le fait de choisir cette forme de réalisation de la mise en situation de certification ne pourra pas excuser une insuffisance de qualité dans la réalisation des bilans, ni atténuer l'exigence des évaluateur·rice·s lors d'une éventuelle remédiation due à la complexité d'en assurer la continuité avec la séance initiale.

Rédhibitoire :

- une mise en danger des pratiquant·e·s, et/ou une méconnaissance des conditions de sécurité à mettre en œuvre ou à faire respecter, et /ou une méconnaissance du cadre réglementaire de l'activité encadrée sont rédhibitoires, conduisant de fait à un avis défavorable pour la certification du BC3.

- le jour de l'épreuve, la non présentation formalisée par un document, d'un bilan de toutes les séances du cycle réalisées jusqu'au jour de l'épreuve, est rédhibitoire, conduisant de fait à un avis défavorable pour la certification du BC3.

Indicateurs d'évaluation incontournables

Pour le cycle d'apprentissage :

Le cycle de séance présenté dans le dossier est étayé par une analyse des besoins, des envies du public, du niveau technique et des caractéristiques spécifiques du groupe encadré en cohérence avec la réalité de la structure dans lequel il a lieu.

Le ou la candidat·e justifie la logique pédagogique du cycle présenté en terme de progression, d'apprentissage, dans un cadre plus global d'épanouissement éducatif et social du public dont il doit intégrer les objectifs dans ses séances et sa pratique d'encadrement.

Il ou elle produit une **analyse réflexive pour chaque séance** et globalement pour la réalisation du cycle. Il s'agit de porter un regard distancié, interrogatif et critique sur :

- Ce qui fonctionné ou non ;
- Les progrès réalisés par le public au regard des situations pédagogiques mises en place ;
- sa place et son rôle en tant qu'éducat·eur·rice au cours des séances, auprès du groupe et auprès de chaque pratiquant : sur le plan technique, éducatif, social, sportif.

Les bilans de séance présentés sont formalisés, structurés et permettent de nourrir la réflexion pédagogique d'un cycle de progression et d'apprentissage.

Pour la mise en situation de certification :

Le ou la candidate tient compte des besoins exprimés par le public, qu'il·elle a pris soin d'identifier avant la séance.

Le ou la candidate propose un contenu pédagogique adapté au public qu'il accueille, visant un apprentissage et/ou une progression technique précise. Il·elle est en mesure d'analyser la pertinence de sa proposition d'apprentissage technique et de proposer des remédiations pendant et après la séance.

Le ou la candidate est en mesure de réaliser des démonstrations techniques précisément commentées et adaptées au niveau du public ainsi qu'à ses perspectives de progression.

Le ou la candidate produit des feedback à l'attention de son public, permettant de maintenir l'engagement dans l'activité et de nourrir la progression technique.

Le ou la candidate connaît les caractéristiques réglementaires (code du sport), techniques et de sécurité du support d'activité et du site sur lequel il encadre son groupe. Il·elle présente les principes sécuritaires de l'activité et de la technique à son public, les fait respecter et met en œuvre son obligation de moyen en terme de sécurité, à tout moment de la séance.

5 Annexes

Annexe 1 : Kit de prise en main pour évaluateur et évaluatrice

Annexe 2 : Eléments de cadrage complémentaires au sujet du projet d'animation

Annexe 3 : grille de certification BC1 et indicateurs d'évaluation

Annexe 4 : Grille de certification BC2 et indicateurs d'évaluation

Annexe 5 : Grille de certification BC3 et indicateurs d'évaluation

Annexe 6 : Description des épreuves de pré requis au BC3 et attendus de réalisation

Annexe 7 : Grille récapitulative d'évaluation des Pré requis BC3

Annexe 1

L'évaluation en épreuve certificative des diplômes Jeunesse et Sport

Kit de prise en main pour les évaluateurs et évaluatrices sollicitées par les organismes de formation

1. Les étapes de l'évaluation certificative

- **Avant l'épreuve**

L'évaluat·rice·eur doit avoir connaissance en amont des modalités de déroulement de l'épreuve : temporalité (date, horaires, temps imparti), lieu et objectifs. Il·elle a été informé des aménagements éventuels de l'épreuve dont bénéficient le ou la candidate évaluée.

Elle·Il s'approprie les outils d'évaluation tels que les étapes de l'évaluation, la grille de certification, le référentiel de compétence du diplôme visé et/ou tout autre guide éventuel, notamment le présent document.

Elle·Il repère les candidats qu'elle·il connaît et s'abstient de les évaluer. Elle·Il appréhende les documents transmis par les candidat·e·s.

- **Pendant l'épreuve**

Au début de la séance, les évaluat·rices·eurs se présentent et rappellent le cadre de l'entretien à la ou au candidat (durée, déroulement de l'épreuve, éventuellement modalités de diffusion des résultats) et l'invitent à démarrer sa séance ou sa présentation orale.

A l'issue de la séance de mise en situation professionnelle (lorsque celle-ci a lieu), ils proposent à la ou au candidat un temps pour préparer son autoévaluation et l'entretien (env. 10 à 15 minutes hors cas d'aménagement d'épreuve). Pendant ce temps, les deux évaluat·rices·eurs qui composent la commission de certification se réunissent afin de définir les questions à poser lors de l'entretien avec le ou la candidate.

Au début de l'entretien, les évaluat·rices·eurs invitent le ou la candidate à se présenter et à exposer sa présentation orale. Ils adoptent une posture de neutralité et de bienveillance.

La conclusion de l'entretien doit s'effectuer par un simple remerciement de la part des évaluateurs. Ils ne communiquent ni leurs ressentis, ni l'avis de la commission au candidat.

- **Après l'épreuve**

Après chaque entretien, la commission d'évaluation bénéficie d'un temps de calage suffisant (15 minutes minimum) pour lui permettre d'échanger, de décider de l'avis qu'elle souhaite formuler sur la fiche de certification et de rédiger son commentaire. Celui-ci doit illustrer l'avis coché (les éléments observables qui ont permis de repérer ou non la compétence évaluée).

Les critères et indicateurs d'évaluation inscrits au référentiel d'évaluation présenté en annexe I de l'arrêté portant création du diplôme sont listés à des fins de guidance pour aider les évaluat·rices·eurs à repérer l'acquisition des compétences constitutives de chaque BC. Ils peuvent être utilisés pour rédiger l'avis de la commission. **Mais en aucun cas les candidat·e·s doivent démontrer l'intégralité ou un pourcentage arbitraire des indicateurs listés par ce référentiel.**

Si la commission souhaite prodiguer des conseils à certains candidat·e·s, ceux-ci doivent être transmis sur un document à part de la fiche de certification ou oralement à la personne représentant l'organisme de formation, qui s'en fera le relais auprès des candidat·e·s concerné·e·s.

Si, à la suite des épreuves, la commission a des remarques, questions, préconisations à apporter sur l'organisation des épreuves ou de la formation délivrée par un organisme de formation, elle peut en faire part au référent DRAJES du diplôme chargé d'accompagner l'organisme à sécuriser les parcours de formation conduisant à l'obtention du diplôme.

Tous propos tenus et/ou informations recueillies – depuis la préparation jusqu'à la fin de l'épreuve – sont tenus confidentiels et ne doivent pas être diffusés. Les documents fournis par les candidats doivent être restitués à l'organisme organisateur de l'épreuve qui les conserve au moins deux mois après la décision du jury final (particulièrement en cas de non attribution du diplôme par le jury concerné).

Chaque évaluateur ou évaluatrice est solidaire de son binôme dans le rendu de l'avis formulé au moment des épreuves.

2. L'activité d'évaluation

L'évaluation vise à repérer, au cours de l'épreuve certificative, les compétences professionnelles attendues, exprimées dans les grilles de certification des BC (Blocs de Compétences). Les grilles sont fournies par l'organisme de formation, de même que le cadre d'organisation de l'épreuve.

- **Qu'attend-on de l'évaluat·eur·rice ?**

La posture est celle d'un·e évaluat·eur·rice, et non d'un·e format·eur·rice.

L'évaluat·eur·rice s'empêche donc d'exprimer au·à la candidate ce qu'il pense de sa prestation et / ou de le·la conseiller sur ce qu'il·elle aurait dû / pu faire.

L'évaluat·rice·eur est exclusivement missionné pour évaluer l'acquisition de compétences professionnelles qui sont de l'ordre du « **savoir agir** »¹ en situation professionnelle. Il ne s'agit donc pas de vérifier des connaissances, un savoir-faire technique décontextualisé ou une attitude. Il s'agit d'évaluer la manière dont le ou la candidate mobilise ses ressources pour agir en situation professionnelle. La situation d'évaluation vécue pour l'épreuve reste donc la « matière première » de l'évaluation.

Le ou la candidate démontre sa compétence par sa façon d'agir en situation de certification. **L'évaluat·rice·eur cherche la compétence** dans l'activité produite par le ou la candidate pour la certification.

- **En quoi consiste l'activité d'évaluation ?**

L'activité de l'évaluat·rice·eur repose sur l'observation, l'analyse, le questionnement de **l'activité produite** par le ou la candidate, selon différentes modalités d'épreuve qui sont complémentaires (dossier, présentation orale, entretien, mise en situation, démonstration...).

¹ Définition compétence : Savoir agir fondée sur une pratique réflexive impliquant la mobilisation et la combinaison efficaces de ressources individuelles (connaissances, savoirs faire, attitudes...) et du milieu (informations, personnes, matériels...) à l'intérieur de situations problèmes jugées complexes

C'est à partir de ce travail d'observation, d'analyse et de questionnement, mis en perspective avec sa propre expérience professionnelle que l'évaluat·rice·eur déduit la présence (ou non) et le niveau d'acquisition des compétences attendues. Il s'agit donc bien d'une recherche d'indices, à travers ce que produit le ou la candidate dans les différentes modalités de son épreuve. Lors d'un entretien, le temps de parole est donc très largement réparti en faveur du·de la candidate (l'évaluat·rice·eur cherche/questionne, le ou la candidate parle).

A ce titre, par exemple, un entretien suite à une mise en situation permet donc de compléter la recherche d'indice liée aux compétences attendues. Il est en est de même pour toutes modalités d'évaluation se complétant au cours d'une même épreuve (lecture d'un dossier suivie d'une présentation orale puis d'un entretien, démonstration suivie d'un entretien...).

- **Comment questionner un·e candidat·e ?**

Le principe de l'évaluation suppose, lors d'un questionnement, de réfléchir une formulation qui conduise le ou la candidate à expliciter et justifier la manière dont il a agi, en partant toujours de la mise en situation professionnelle d'évaluation. Le « comment ? » et le « quoi ? » permettent de rechercher l'explicitation de ce qu'a produit le·la candidat·e en restant ancré dans l'activité qu'il·elle a produit. L'évaluation n'est pas un contrôle de connaissance théorique.

Attention aux questions inductives (qui contiennent déjà une réponse attendue) : « Ne pensez-vous pas que... ? »

Il est préférable de ne poser qu'une seule question à la fois (dans la même phrase) et de s'accorder avec son binôme sur les questions à poser avant l'épreuve.

- **Pourquoi évaluer en binôme ?**

L'activité d'évaluation se déroule **toujours** en binôme. Chaque évaluat·eur·rice est sollicité pour son expertise professionnelle. Il·Elle est donc amené à croiser sa propre conception du métier avec les attendus de la grille de certification (ce qui justifie que les grilles de certification ne soient pas exhaustives).

Afin de renforcer l'objectivité de l'évaluation, ce regard individuel est croisé au sein du binôme d'évaluat·eur·rice, ce qui donne lieu à une discussion puis une harmonisation d'un avis solidaire.

- **Pourquoi et comment rédiger un commentaire sur la grille de certification ?**

Le commentaire est obligatoire. Il permet de justifier, avec des éléments factuels repérés au cours de l'épreuve, l'avis pris par le binôme d'évaluation (favorable ou défavorable). Il s'agit donc de présenter les éléments concrets repérés au cours de l'épreuve qui expliquent la nature de votre avis.

Ces éléments sont lus en jury régional plénier (à l'issue de la formation) pour apprécier le parcours de chaque candidat·e.

Tout·e candidat·e peut demander à disposer de sa grille de certification, il est donc primordial qu'un commentaire étaye avec précision l'avis du binôme d'évaluation.

3. Rappel sur la posture et la déontologie de l'évaluateur :

- **Règle de neutralité** : en faisant abstraction de tout intérêt professionnel et/ou personnel vis-à-vis, entre autre, du ou de la candidate, des structures concernées, de l'organisme de formation ; en ne participant ni à l'évaluation ni aux délibérations concernant un·e candidat·e avec lequel j'entretiens ou ai entretenu une forme quelconque de proximité de nature à altérer mon jugement ; à en alerter préalablement le ou la coordonnatrice de formation.
- **Règle d'objectivité** : en évaluant et délibérant sans considération du statut de la personne comme des lieux d'apprentissage de ses compétences ; en respectant l'ensemble des modes opératoires d'évaluation réglementaires.
- **Règle d'égalité de traitement** : en veillant à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'activité d'évaluation ; en respectant les spécificités des personnes à besoins particuliers ; en respectant les protocoles d'épreuves ; en adoptant une attitude neutre à l'endroit de chaque candidat·e évalué.
- **Règle de confidentialité et de respect des données personnelles** : en me conformant, sans limitation de durée, à la règle de confidentialité des informations de toute nature (dont les données personnelles) fournies par tout·e candidat·e, par la DRAJES NA et les organismes de formation ainsi que la confidentialité des délibérations tenues en commission d'évaluation ; en ne divulguant aucun résultat aux candidat·e·s.
- **Règle de solidarité** : en respectant en toutes circonstances la solidarité de décision entre évaluat·rices·eurs, même en cas de désaccord individuel.

4. Rappels sur le contexte général de l'évaluation

Bien que les évaluat·rices·eurs en épreuve certificative soient sollicités par un organisme de formation (public ou privé), elles·ils sont considéré·e·s comme des collaborat·rices·eurs occasionnel·le·s du service public, car elles·ils sont partie prenante dans le processus qui conduit à la délivrance d'un diplôme d'Etat.

- **L'organisme de formation**

Avant une épreuve certificative : il sollicite, convoque, renseigne sur le processus de certification de l'épreuve concernée et organise l'épreuve.

En fin de formation : il présente (au jury régional plénier) le déroulement de sa session de formation et pour chaque candidat·e, les propositions des évaluat·rices·eurs rédigées sur les grilles de certification.

- **Les évaluat·rices·eurs**

Sollicité·e·s par l'organisme de formation, une fois l'épreuve terminée, les deux évaluat·rices·eurs s'harmonisent et font une proposition (avis favorable ou défavorable) expliquée par le commentaire obligatoire rédigé sur la grille de certification. Ils remettent leurs grilles de certification complétées au·à la coordonnatrice de formation uniquement.

- **Le jury régional plénier**

Il est composé, réglementairement, de représentants des employ·euse·eur·s du champs professionnel du diplôme, de représentant·e·s des salarié·e·s et de technicien·ne·s / format·rice·eur du diplôme.

Il se réunit à l'issue de la formation pour apprécier la conformité des épreuves et pour statuer sur le parcours de chaque candidat·e (validation définitive ou non des UC) en s'appuyant sur les avis (favorable/défavorable) et le commentaire que les évaluat·rices·eurs ont porté sur les grilles de certification.

Pour aller plus loin...

5. Se former avec le MOOC des évaluateurs (recommandé !) ,
contact technique : pierre.daussy@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr
6. Le guide complet de l'évaluateur : <https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/Le-guide-de-l-evaluateur/>

Annexe 2

Eléments de cadrage à l'attention des formateurs au sujet du projet d'animation

Ce document vise à :

- Rappeler l'objet et le contexte de la réalisation d'un projet d'animation en formation BPJEPS
- Expliquer en quoi consiste la démarche d'évaluation de compétence propre à l'épreuve de certification du BC1 et ce qui en découle : formateurs et candidats doivent comprendre ce que cherchent les évaluateur·rice·s pour, d'une part accompagner les candidat·e·s vers la réussite de l'épreuve et d'autre part faciliter l'évaluation des compétences attendues.

Ce document n'est pas une aide à l'ingénierie pédagogique pour la construction et la mise en place du projet d'animation par le·la stagiaire.

1 Le projet d'animation, une réalisation professionnelle puis un support de certification :

Avant d'être une épreuve de certification, le projet d'animation est avant tout une activité / réalisation professionnelle effective en tant que tel, qui a lieu en structure d'alternance.

On attend du·de la stagiaire qu'il·elle prépare, conduise, mette en œuvre, évalue une démarche de projet au service d'un objectif d'animation de la structure/d'un public/d'une activité, découlant de manière argumentée d'une analyse de la structure d'alternance, et tenant compte de sa propre participation à la vie de la structure.

Autrement dit : le·la stagiaire, conscient de son positionnement dans sa structure d'alternance, y porte un regard critique et analytique, afin de proposer le développement d'une action d'animation répondant à la réalité de la structure (public, activité), en suivant les étapes d'une méthodologie structurée.

Cette activité professionnelle attendue implique un certain nombre de compétences mentionnées dans le référentiel de compétences du BC1.

Ce travail sert de support à la certification du BC1 lors d'une épreuve (rédaction d'un dossier + oral de présentation puis entretien).

2 Comment un stagiaire peut-il rendre compte de la réalisation professionnelle de son projet pour réussir sa certification ?

Rappel :

- les épreuves de certification BPJEPS consistent à rechercher l'existence des compétences attendues et listées dans le référentiel de compétences du diplôme.

- La compétence consiste en un « savoir agir fondé sur une pratique réflexive impliquant la mobilisation et la combinaison efficaces de ressources individuelles (savoirs, savoirs faire, savoirs être...) et du milieu (informations, personnes, matériels...) à l'intérieur de situations problèmes jugées complexes ».

Conséquence :

- Il va donc de soi, que pour évaluer la compétence, ***les évaluateur·rice·s ont besoin d'avoir accès au « comment le-la stagiaire a agi dans les différentes situations rencontrées au cours de son projet ». Par effet de miroir, on comprend que le travail du·de la candidate se présentant à l'épreuve de certification consiste à parler de la manière dont il a agi dans les situations rencontrées lors de son projet*** et non uniquement à plaquer les résultats de la réalisation d'une démarche. La compilation d'éléments d'un diagnostic (à l'écrit, à l'oral) est une chose, mais seules la manière et l'activité professionnelle par lesquels ils ont été recueillis peuvent témoigner d'une compétence à réaliser un diagnostic. Cette nuance est valable sur de nombreux attendus de l'épreuve.
- D'une manière générale, il s'agit donc de valoriser le « réalisé », en utilisant la description : la démarche n'est pas intellectuelle, elle est intimement reliée au terrain, au vécu, à l'expérience. Cette approche ne peut donc que rassurer les candidats qui doivent se re-lie à ce qu'ils savent et ont vécu pendant leur projet.

Néanmoins, la difficulté réside dans le fait d'avoir conscience que les éléments réalisés les plus simples, ont besoin d'être décrits (dans la manière dont ils ont été réalisés, quelle que soit la phase du projet) pour témoigner d'une ou plusieurs compétences.

Notons que cette description (du comment je m'y suis pris pour..., comment je me suis adapté à ce moment-là..., ce que j'ai décidé dans cette situation...) contribue au processus réflexif (porter un regard sur sa pratique) et formatif du stagiaire (prendre conscience de sa manière d'agir est un pas supplémentaire dans la construction de la compétence). Plus-value non négligeable, ce travail de conscientisation lors de la préparation de l'épreuve constitue donc une étape formative complémentaire de la construction de la compétence.

3 Comment un formateur peut-il accompagner un stagiaire à prendre conscience de son « savoir agir » pour valoriser ses compétences, notamment en vue de l'épreuve certificative ?

Le travail du·de la formatrice accompagnant la préparation de l'oral consiste donc à faire prendre conscience de l'ensemble du « réalisé » :

- dans sa variété, pour ne rien oublier des éléments à mettre en valeur ;

- dans la finesse, pour démontrer sa compétence, en « tirant le fil » de la description de son expérience (celle reliée à la préparation, à la mise en œuvre.... Du projet d'animation). Le résultat est contextualisé, descriptif, concret et met en valeur le « faire » du·de la candidat·e en situation professionnelle et non son intellectualisation des attendus : ex « pour faire mon diagnostic, je suis allé voir le président du club, il m'a donné tels éléments, puis j'ai fait une recherche internet pour en savoir plus et j'ai découvert que..... et voilà ce que je pense de tout cela... » ; autre exemple : « lorsque j'ai réuni mon équipe, je leur ai envoyé un mail d'invitation (à mettre en annexe), pour animer j'ai eu quelques difficultés car.... J'ai réagi de telle façon.... Avec le recul, je pense que... ». On voit dans cette dernière séquence l'effort de description, d'analyse, de remédiation (et finalement de réflexivité !) qui permet de déceler le niveau de compétence en matière d'organisation/régulation de réunion et le recul minimal attendu pour un·e professionnel·le de l'animation pour s'adapter et évoluer dans le métier.

Ainsi, trop souvent, les stagiaires n'ont pas conscience que l'intérêt de l'épreuve réside dans le fait d'avoir accès, pour les évaluat·eur·rice·s, à la manière dont ils ou elles ont agi en situation dans une approche distanciée / critique : d'où l'intérêt pour les candidat·e·s de placer ses efforts dans la description du « fait », réalisé lors du projet d'animation, meilleur moyen de prouver sa compétence.

Autrement dit, et ce qui peut être dit aux candidat·e·s : « les évaluat·eur·rice·s ont besoin de comprendre ce que tu as fait, les raisons pour lesquelles tu l'as fait et comment tu t'y es pris pour le faire ». Partant de là, les x pages attendues du dossier sont vite atteintes...

Au·à la format·eur·rice de décliner et formaliser cette démarche au travers d'outils qui, sans doute, prennent la forme d'une aide au questionnement individuel, favorisant la description contextualisée de l'expérience vécue lors de ce projet d'animation (trame de questionnement, guide à l'élaboration de la description de son activité professionnelle...).

La préparation par le biais d'épreuves blanches permet au·à la stagiaire de vivre l'épreuve du questionnement de son expérience professionnelle en lien avec le sujet. Les pas de côté amenant une certaine variabilité à partir des situations vécues permet également au·à la candidat·e· de relativiser son expérience et l'exercice de ses compétences dans d'autres contextes. Un professionnel doit pouvoir se projeter dans une variété de situations.

4 Conseils complémentaires aux candidat·e·s et format·eur·rice·s :

- Apporter des preuves de ses réalisations, au niveau de chaque étape : toute production, toute réalisation « matérielle » faisant partie du projet doit être jointe au dossier (compte rendu de réunion, mail envoyé, document de communication, photos, outil utilisé...) ;
- Soigner l'étape charnière articulant le diagnostic et la définition / choix du projet mené : La nature et les objectifs du projet découlent d'une analyse des éléments recueillis lors du diagnostic. Cette justification doit faire l'objet d'une formalisation en tant que telle (dans le dossier à minima) et a tout intérêt à être argumentée (« du fait de tel(s) ou tels



éléments repérés et analysés dans mon diagnostic, il me semble opportun de développer tel projet, en effet... »).

- L'oral ne peut pas être une redite du dossier, différencier le contenu de l'écrit et de l'oral : il n'y a pas d'intérêt à redonner à l'oral les éléments du dossier. D'une manière générale, il faudrait amener les candidat·e·s à s'interroger sur la plus-value du support de présentation oral choisi (un power point, pour quelle plus-value ?...) et donc de favoriser des choix de support de présentation orale réfléchis et justifiables ;

- Décrire son action dans les différents contextes vécus lors du projet est un excellent moyen de faire la preuve de sa compétence (dans telle situation j'ai agi de telle façon, pour telles raisons, je pense que.... Avec le recul je ferai...). Les candidat·e·s doivent donc exploiter ce moyen, en en prenant l'habitude en formation. Ces éléments pourraient constituer une manière de différencier les productions orales et écrites de l'épreuve ;

- Apporter des éléments d'analyse, un avis, de la critique (non jugeante) : autant d'actions qui contribuent à faire valoir une capacité à se positionner professionnellement ;

- Attention à l'envergure, ou à l'inverse à la pauvreté des projets d'animation travaillés. En effet, la richesse du projet favorise le développement de compétences, en donnant davantage d'opportunités pour leur mise en œuvre/construction, et par conséquent pour leur démonstration lors de l'épreuve certificative.

- Les textes généraux du diplôme BPJEPS nous rappellent que l'activité professionnelle d'un animateur / éducateur s'inscrit dans une démarche éducative, citoyenne, sociale. Le projet d'animation, en s'inscrivant dans ce cadre, doit pouvoir proposer une telle plus-value, qu'il faut mettre en valeur dans le projet et dans son compte rendu lors de l'épreuve certificative.

5 Conclusion

Ainsi, au-delà de ces derniers conseils, pour favoriser la réussite, on retiendra l'importance de mettre en relation les attentes des évaluat·eur·rice·s (description de ce qu'a fait le ou la candidate et comment il s'y est pris au cours de son activité professionnelle), avec la préparation des candidat·e·s.

Les candidat·e·s doivent :

- Prendre conscience de ce que cherchent les évaluat·eur·rice·s en tant qu'évaluat·eur·rice·s de compétences (savoir-agir en contexte professionnel) pour y répondre le mieux possible ;



- Réunir/conserver toutes les preuves de réalisation professionnelle liées au projet réalisé ;
- Développer la description de leur(s) expérience(s) vécue(s) lors de ce projet d'animation pour en rendre compte de manière contextualisée, le plus fidèlement, concrètement, complètement possible lors de l'épreuve (dossier / oral).

Le rôle du ou de la formatrice :

- Expliquer aux stagiaires quelle est la démarche d'évaluation des compétences des évaluat·eur·rice·s (« ils·elles vont chercher à savoir/comprendre ce que tu as fait et comment tu t'y es pris, pendant la réalisation de ton projet ») ;
- Faciliter, auprès des stagiaires, la description de(s) expérience(s) vécue(s) lors de ce travail de projet d'animation par l'utilisation d'une approche réflexive, matériau qui va compléter les éléments de rendus de la démarche de projet ;
- Aider le stagiaire à ne rien oublier de la variété de son expérience liée au projet réalisé ;
- Accompagner les choix individuels de présentation (que met-on dans le dossier, à l'oral, quel support ?).

Annexe 3

Epreuve certificative du BC1 « Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation » du BPJEPS

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées au bloc de compétences commun 1 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en BC.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Nom et prénom</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Organisme de formation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mention du BPJEPS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Signature du candidat <i>(A la fin de l'entretien)</i></td> <td></td> </tr> </table>	Nom et prénom		Organisme de formation		Mention du BPJEPS		Signature du candidat <i>(A la fin de l'entretien)</i>		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Date et lieu</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Heure début de l'épreuve</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Heure fin de la présentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Heure fin de l'entretien</td> <td></td> </tr> </table>	Date et lieu		Heure début de l'épreuve		Heure fin de la présentation		Heure fin de l'entretien	
Nom et prénom																	
Organisme de formation																	
Mention du BPJEPS																	
Signature du candidat <i>(A la fin de l'entretien)</i>																	
Date et lieu																	
Heure début de l'épreuve																	
Heure fin de la présentation																	
Heure fin de l'entretien																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 100%;">Nom et prénom des évaluateurs</td> </tr> <tr> <td style="height: 40px;"></td> </tr> <tr> <td style="height: 40px;"></td> </tr> </table>	Nom et prénom des évaluateurs			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 100%;">Signature</td> </tr> <tr> <td style="height: 40px;"></td> </tr> <tr> <td style="height: 40px;"></td> </tr> </table>	Signature												
Nom et prénom des évaluateurs																	
Signature																	

Bloc de compétences 1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation incontournables
C1.1.1 Se repérer dans son territoire , en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	Le ou la candidate doit démontrer sa capacité à réaliser un état des lieux analytique du fonctionnement de sa structure, des activités qu'elle propose et des publics qu'elle accueille, dans un environnement qu'il·elle apprécie globalement de manière dynamique (ressources, freins, leviers, forces, faiblesses, envies...).
C1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins , avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap	
C1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous	Pour cela il·elle recueille des données qu'il·elle identifie et qualifie avec un regard critique (mais sans jugement de valeur) et un positionnement de (futur) professionnel·le.
C1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public	Le ou la candidat·e formalise (dans le dossier a minima) l'étape charnière articulant l'état des lieux analytique avec la définition des objectifs, le choix du projet mené et la demande du public ciblé : « du fait de tel(s) ou tels éléments repérés et analysés dans mon état des lieux, il me semble opportun de développer tel projet, pour tel public, car... ».
C1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus	Le ou la candidat·e témoigne des différentes phases du projet et du rôle actif qu'il y a joué ainsi que des adaptations qu'il a dû mettre en œuvre sur le terrain.
C1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci	Le ou la candidate est en mesure d'évaluer la pertinence de son action professionnelle, les résultats de son projet, d'envisager des suites / réajustements à son action et d'en rendre compte à son responsable.
C1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre	Les traces du travail réalisé sont jointes au dossier (compte rendu de réunion, mail envoyé, document de communication, photos, outil utilisé...).



C1.4.1 **Analyser le projet conduit** en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, **pour rendre compte de ses impacts**

C1.4.2 **Restituer les conclusions du projet** à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

**Proposition
d'évaluation
BC 1**

☐ **FAVORABLE**

☐ **DÉFAVORABLE**

Motivation de l'avis

- ✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative du bloc de compétences commun 1 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS en BC) diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agents de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « *collaborateur occasionnel du Service Public* ».
- ✓ Cette page, réservée à votre usage, a pour but de vous informer des principes fondamentaux applicables à l'organisation et au bon fonctionnement de cette certification.
- ✓ Elle vous apporte les principaux éléments permettant de garantir l'équité de tous les candidats durant l'évaluation. Ces éléments s'inscrivent dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les modalités de certifications arrêtées en amont par la DRAJES en concertation avec le jury et les règles de déontologie applicables à toute certification en tant qu'évaluateur.

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation. ✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger.
NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ	✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur
CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ	✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve.

ACCUEIL DU CANDIDAT	QUESTIONNEMENTS	FORMULATION DES AVIS
Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité.	Inscrire l'heure de fin de prestation du candidat (<i>p.1</i>) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa prestation orale.	Se concerter pour formuler une proposition d'avis.
Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions].	Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif.	Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus au regard des critères et indicateurs d'évaluation des compétences constitutives du BC1.
Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve : -20' maximum de présentation orale par le candidat ; - 30' maximum d'échanges avec les évaluateurs. Le candidat ne doit pas être interrompu durant sa présentation.	À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information.	L'avis doit être argumenté et motivé.
Inviter le candidat à commencer et inscrire l'heure de début (<i>p.1</i>).	Interroger le candidat sur : - sa pratique en situation et dans un contexte professionnel, - sa capacité à analyser ses choix et ses actions. Les questions ne doivent pas avoir pour objet la préconisation de conseils ou une intention de formation pour améliorer la pratique du candidat.	L'argumentaire vise uniquement les compétences évaluées en lien avec l'avis formulé.
	A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure (<i>p.1</i>).	Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat.
		Emarger et signer (<i>p.1</i>).

Référentiel exhaustif des critères et indicateurs d'évaluation

Bloc de compétences 1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Compétences évaluées	Critères et indicateurs d'évaluation de chaque compétence
C1.1.1 Se repérer dans son territoire , en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	Identification des caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement : - Au minimum trois parmi : acteurs du champ du sport et/ou de l'animation ; collectivités territoriales ou acteurs publics dans le champ du sport ou de l'animation ; population ; environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...) ; espaces naturels et lieux de pratiques ; caractéristiques économiques et sociales (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage). - Impact potentiel sur la structure en donnant des exemples.
C1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins , avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap	Caractéristiques des publics visés par la structure : - Principales caractéristiques des publics visés par le projet. - Leurs besoins vis-à-vis du projet de sa structure. - Caractéristiques spécifiques des publics. Analyse de besoins notamment pour publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap
C1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous.	Les différents moyens de recueil des demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire : - Définition des différents moyens de recueil : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire... - Sélection d'au moins un moyen de recueil ; les raisons de ce choix ; comment repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. - Résultats du recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire
C1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public	Proposition de projet, à partir des pistes identifiées : - A quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond, - Comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Ressources humaines, matérielles et financières, mobilisables par sa structure pour mettre en œuvre ce projet.
C1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus	Mobilisation des moyens nécessaires au projet qu'il anime : - Identifie les ressources humaines, matérielles, financières nécessaires. - Planification de leur mise en œuvre dans le temps. - Résultats attendus pour chaque activité. - Présentation d'au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi : la démarche éco-citoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du

	site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables, ...
C1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci	Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées - Il s'assure que les activités prévues sont réalisées, - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du bon déroulement des activités, - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus, - Il tient compte des situations éventuelles de handicap, - Il propose des ajustements pour favoriser la bonne conduite des activités.
C1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre	Mise en œuvre des démarches administratives en vigueur dans le cadre du projet : - Identification des démarches administratives à réaliser pour la tenue des animations ou activités sportives - Collecte ou retranscription des informations nécessaires aux démarches administratives - Utilisation des outils numériques nécessaires aux démarches administratives
C1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts	Bilan du projet et identification des perspectives : - Justificatifs des projets conduits et leurs résultats - Résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux - Les effets du projet, pour au moins deux champs parmi : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental - Propositions d'amélioration pour les prochains projets.
C1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable , en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités	Compte rendu des résultats du projet à son responsable : - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, parmi les suivants : participation des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il identifie deux facteurs qui ont, ou aurait pu, faire défaut parmi les suivants : participation des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Propositions d'évolution des activités mises en œuvre.

Annexe 4

Epreuve certificative du BC2 « Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation » du BPJEPS

Le candidat élabore un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents, comprenant notamment les outils de communication utilisés.

Ces supports constituent le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées au bloc de compétences 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en BC.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Nom et prénom</td> <td style="width: 75%;"></td> </tr> <tr> <td>Organisme de formation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mention du BPJEPS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Signature du candidat <i>(A la fin de l'entretien)</i></td> <td></td> </tr> </table>	Nom et prénom		Organisme de formation		Mention du BPJEPS		Signature du candidat <i>(A la fin de l'entretien)</i>		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Date et lieu</td> <td style="width: 75%;"></td> </tr> <tr> <td>Heure de début de l'entretien</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Heure de fin de la présentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Heure de fin de l'entretien</td> <td></td> </tr> </table>	Date et lieu		Heure de début de l'entretien		Heure de fin de la présentation		Heure de fin de l'entretien	
Nom et prénom																	
Organisme de formation																	
Mention du BPJEPS																	
Signature du candidat <i>(A la fin de l'entretien)</i>																	
Date et lieu																	
Heure de début de l'entretien																	
Heure de fin de la présentation																	
Heure de fin de l'entretien																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 100%;">Nom et prénom des évaluateurs</td> </tr> <tr> <td style="height: 80px;"></td> </tr> </table>	Nom et prénom des évaluateurs		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 100%;">Signature</td> </tr> <tr> <td style="height: 80px;"></td> </tr> </table>	Signature													
Nom et prénom des évaluateurs																	
Signature																	

Bloc de compétences 2

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation incontournables
C2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage	Il·elle justifie l'intérêt des deux actions de valorisation mise en œuvre. Chaque action se déploie dans le cadre d'une stratégie de communication / valorisation que le candidat doit justifier au regard du contexte de l'activité ou du projet en question, de la réalité de sa structure et des objectifs visés ;
C2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.	Le candidat doit démontrer sa capacité à s'adresser à un public destinataire qu'il choisi en connaissance de cause et auquel il adapte sa démarche.
C2.2.1 Sélectionner les outils de communication , en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation	Le ou la candidate maîtrise l'usage des outils choisis, en présente son niveau de maîtrise technique et justifie ses choix d'outils de valorisation. Il·elle intègre ses actions avec pertinence dans le cadre du fonctionnement de sa structure, au service des intentions de celle-ci.
C2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics	En cas d'utilisation d'outils numériques, il·elle connaît et respecte le cadre réglementaire lié à la protection des données en matière de communication et d'usages numériques.
Proposition d'évaluation BC 2	☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE

Motivation de l'avis :

- ✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative du bloc de compétences commun 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS en BC) diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agents de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « *collaborateur occasionnel du Service Public* ».
- ✓ Cette page, réservée à votre usage, a pour but de vous informer des principes fondamentaux applicables à l'organisation et au bon fonctionnement de cette certification.
- ✓ Elle vous apporte les principaux éléments permettant de garantir l'équité de tous les candidats durant l'évaluation. Ces éléments s'inscrivent dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les modalités de certifications arrêtées en amont par la DRAJES en concertation avec le jury et les règles de déontologie applicables à toute certification en tant qu'évaluateur.

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation. ✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger.
NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ	✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur
CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ	✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve.

ACCUEIL DU CANDIDAT	QUESTIONNEMENTS	FORMULATION DES AVIS
Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité.	Inscrire l'heure de fin de prestation du candidat (p.1) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa prestation orale.	Se concerter pour formuler une proposition d'avis.
Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions].	Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif.	Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus au regard des critères et indicateurs d'évaluation des compétences constitutives du BC1.
Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve : -20' maximum de présentation orale par le candidat ; - 30' maximum d'échanges avec les évaluateurs. Le candidat ne doit pas être interrompu durant sa présentation.	À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information.	L'avis doit être argumenté et motivé.
Inviter le candidat à commencer et inscrire l'heure de début (p.1).	Interroger le candidat sur : - sa pratique en situation et dans un contexte professionnel, - sa capacité à analyser ses choix et ses actions. Les questions ne doivent pas avoir pour objet la préconisation de conseils ou une intention de formation pour améliorer la pratique du candidat.	L'argumentaire vise uniquement les compétences évaluées en lien avec l'avis formulé.
	A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure (p.1).	Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat.
		Emarger et signer (p.1).

Référentiel exhaustif des critères et indicateurs d'évaluation

Bloc de compétences 2

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Compétences évaluées	Critères et indicateurs d'évaluation de chaque compétence
C2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage	Information des publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure : - Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés - Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes. - Il conseille son interlocuteur sur les activités pouvant l'intéresser. - Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions. - Il valorise la structure en communiquant sur ses points forts, ses valeurs et son programme d'activités.
C2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.	Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée : - Il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques. Il explicite son choix. - Il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuelles, dans son choix de communication. - Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés et des résultats attendus. - Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques.
C2.2.1 Sélectionner les outils de communication , en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation	Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé : - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité, - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication. - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.
C2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics	Le candidat présente un support de promotion de son animation : - Il prend en compte le public visé dans son message - Il invite au travers du message à participer à l'animation - Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi

Annexe 5

Epreuve certificative du BC3A « Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées dans tous milieux dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure » du BPJEPS

Le ou la candidate élabore un dossier décrivant la conception d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées dans la discipline ou le support de son choix, réalisé dans la structure d'alternance et composé de 4 à 6 fiches séances minimum.

Le jour de l'épreuve, le ou la candidate conduit une séance (découverte, initiation ou apprentissage) de 45 minutes minimum pour un public d'au moins 4 pratiquants, issue du cycle présenté dans son dossier.

La séance est suivie d'un entretien de 45 minutes maximum composé de :

- Une présentation de 15 minutes max permettant au ou à la candidate de faire un retour réflexif sur sa séance, en mobilisant en particulier ses connaissances techniques et pédagogiques ;
- Un échange avec les évaluateurs dans la limite des 45 minutes maximum permettant de vérifier la capacité du candidat à concevoir, préparer, conduire en sécurité et évaluer des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées.

Nom et prénom		Date et lieu	
Organisme de formation		Heure de début de l'entretien	
Mention du BPJEPS		Heure de fin de la présentation	
Signature du candidat (A la fin de l'entretien)		Heure de fin de l'entretien	

Nom et prénom des évaluateurs	Signature

Bloc de compétences 3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer, des cycles et des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées. Option A : tous milieux.

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation incontournables
C3.1.1 Définir les finalités d'un cycle de séances en canoë-kayak et disciplines associées, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter ses interventions aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment les publics en situation de handicap.	Pour le cycle d'apprentissage : Le cycle de séance présenté dans le dossier est étayé par une analyse des besoins, des envies du public, du niveau technique et des caractéristiques spécifiques du groupe encadré en cohérence avec la réalité de la structure dans lequel il a lieu. Le ou la candidat·e justifie la logique pédagogique du cycle présenté en terme de progression, d'apprentissage, dans un cadre plus global d'épanouissement éducatif et social du public dont il doit intégrer les objectifs dans ses séances et sa pratique d'encadrement. Il ou elle produit une analyse réflexive pour chaque séance et globalement pour la réalisation du cycle. Il s'agit de porter un regard distancié, interrogatif et critique sur : - Ce qui fonctionné ou non ; - Les progrès réalisés par le public au regard des situations pédagogiques mises en place ; - sa place et son rôle en tant qu'éducateur·rice au cours des séances, auprès du groupe et auprès de chaque pratiquant : sur le plan technique, éducatif, social, sportif. Les bilans de séance présentés sont formalisés, structurés et permettent de nourrir la réflexion pédagogique d'un cycle de progression et d'apprentissage. Pour la mise en situation de certification : Le ou la candidate tient compte des besoins exprimés par le public, qu'il·elle a pris soin d'identifier avant la séance. Le ou la candidate propose un contenu pédagogique adapté au public qu'il accueille, visant un apprentissage et/ou une progression technique précise. Il·elle est en mesure d'analyser la pertinence de sa proposition d'apprentissage technique et de proposer des remédiations pendant et après la séance. Le ou la candidate est en mesure de réaliser des démonstrations techniques précisément commentées et adaptées au niveau du public ainsi qu'à ses perspectives de progression.
C3.1.2 Fixer les objectifs spécifiques , le contenu, et le déroulement des séances en canoë-kayak et disciplines associées en vue de répondre aux finalités du cycle de séance et de respecter une progression cohérente entre les séances en tenant compte du profil des pratiquants visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap.	
C3.1.3 Assurer une veille concernant les pratiques et la réglementation en canoë-kayak et disciplines associées en s'informant auprès de sources fiables en vue de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire de la pratique de Canoë-Kayak et disciplines associés.	
C3.2.1 Définir les conditions de réalisation d'une séance en canoë-kayak et disciplines associées, en tenant compte de l'activité, des pratiquants, du lieu de pratique en vue d'assurer sa propre sécurité et celle des pratiquants et des tiers .	
C3.2.2 Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance en canoë-kayak et disciplines associées, en tenant compte de son contenu pour s'assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et sécuritaires dans le respect de la réglementation en vigueur	
C3.3.1 Accueillir les pratiquants à une séance en canoë-kayak et disciplines associées, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants , notamment ceux en situation de handicap.	
C3.3.2 Conduire en sécurité une séance en canoë kayak et disciplines associées en s'appuyant sur les situations pédagogiques prévues, en démontrant sa maîtrise technique tout en prenant en compte les réactions et les réalisations	

des pratiquants, en vue d'atteindre les objectifs de la séance.	Le ou la candidate produit des feedback à l'attention de son public, permettant de maintenir l'engagement dans l'activité et de nourrir la progression technique. Le ou la candidate connaît les caractéristiques réglementaires (code du sport), techniques et de sécurité du support d'activité et du site sur lequel il encadre son groupe. Il·elle présente les principes sécuritaires de l'activité et de la technique à son public, les fait respecter et met en œuvre son obligation de moyen en terme de sécurité, à tout moment de la séance.
C3.3.3 Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants , tout au long d'une séance en canoë-kayak et disciplines associées, en identifiant les besoins individuels et collectifs d'accompagnement, afin d'apporter des conseils favorisant la progression des pratiquants, d'adapter son action pédagogique, et d'intervenir en cas d'incidents et d'accidents.	
C3.4.1 Analyser une séance en canoë kayak et disciplines associées à partir d'outils d'évaluation adaptés, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations.	
C3.4.2 Evaluer un cycle de séances en canoë kayak et disciplines associées, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.	

**Proposition
d'évaluation BC 3**

☐ **FAVORABLE**

☐ **DÉFAVORABLE**

Motivation de l'avis :

- ✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative du bloc de compétences commun 3 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS en BC) diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agents de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « *collaborateur occasionnel du Service Public* ».
- ✓ Cette page, réservée à votre usage, a pour but de vous informer des principes fondamentaux applicables à l'organisation et au bon fonctionnement de cette certification.
- ✓ Elle vous apporte les principaux éléments permettant de garantir l'équité de tous les candidats durant l'évaluation. Ces éléments s'inscrivent dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les modalités de certifications arrêtées en amont par la DRAJES en concertation avec le jury et les règles de déontologie applicables à toute certification en tant qu'évaluateur.

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation. ✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger.
NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ	✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur
CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ	✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve.

ACCUEIL DU CANDIDAT	QUESTIONNEMENTS	FORMULATION DES AVIS
Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité.	Inscrire l'heure de fin de prestation du candidat (p.1) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa prestation orale.	Se concerter pour formuler une proposition d'avis.
Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions].	Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif.	Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus au regard des critères et indicateurs d'évaluation des compétences constitutives du BC1.
Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve : -20' maximum de présentation orale par le candidat ; - 30' maximum d'échanges avec les évaluateurs. Le candidat ne doit pas être interrompu durant sa présentation.	À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information.	L'avis doit être argumenté et motivé.
Inviter le candidat à commencer et inscrire l'heure de début (p.1).	Interroger le candidat sur : - sa pratique en situation et dans un contexte professionnel, - sa capacité à analyser ses choix et ses actions. Les questions ne doivent pas avoir pour objet la préconisation de conseils ou une intention de formation pour améliorer la pratique du candidat.	L'argumentaire vise uniquement les compétences évaluées en lien avec l'avis formulé.
	A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure (p.1).	Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat.
		Emarger et signer (p.1).

Référentiel exhaustif des critères et indicateurs d'évaluation

Bloc de compétences 3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer, des cycles et des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées. Option A : tous milieux.

Compétences évaluées	Critères et indicateurs d'évaluation de chaque compétence
C3.1.1 Définir les finalités d'un cycle de séances en canoë-kayak et disciplines associées, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter ses interventions aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment les publics en situation de handicap.	Le candidat présente l'environnement et la dynamique éducative de son cycle de séances : – Il précise en quoi le cycle de séances s'inscrit dans le projet, l'organisation de travail et/ou l'environnement de la structure – Il présente les finalités éducatives et disciplinaires du cycle de séances. – Il précise les différents types d'apprentissage recherchés dans le cadre du cycle de séances en lien avec les finalités du cycle – Il explicite en donnant des exemples précis en quoi les finalités du cycle de séances et les apprentissages recherchés sont cohérents avec les caractéristiques des pratiquants visés
C3.1.2 Fixer les objectifs spécifiques, le contenu, et le déroulement des séances en canoë-kayak et disciplines associées en vue de répondre aux finalités du cycle de séance et de respecter une progression cohérente entre les séances en tenant compte du profil des pratiquants visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap.	Le candidat présente sa démarche de conception de séances sur au moins 4 séances consécutives d'un même cycle: – Il présente les objectifs spécifiques, ainsi que les méthodes, les techniques et les outils pédagogiques associés pour au moins 4 séances – Il démontre que les objectifs, le contenu, les méthodes, les outils et le déroulement de chaque séance: ▪ tiennent compte des fondamentaux de la discipline, ▪ des contraintes auquel il est confronté ▪ permettent d'atteindre les finalités du cycle de séance. – Il justifie la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance. – Il démontre de quelle manière sa conception prend en compte des motivations, du niveau de pratique et des capacités des pratiquants notamment les personnes en situation de handicap
C3.1.3 Assurer une veille concernant les pratiques et la réglementation en canoë-kayak et disciplines associées en s'informant auprès de sources fiables en vue de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire de la pratique de Canoë-Kayak et disciplines associés.	Le candidat présente les actions qu'il met en place pour assurer une veille concernant les pratiques, le cadre réglementaire et sécuritaire des activités de Canoë Kayak et disciplines associées via des sources fiables et diversifiées.
C3.2.1 Définir les conditions de réalisation d'une séance en canoë- kayak et disciplines associées, en tenant compte de l'activité, des pratiquants, du lieu de pratique en vue d'assurer sa propre sécurité et celle des pratiquants et des tiers.	Le candidat présente la démarche conduite pour assurer la sécurité des pratiquants et des tiers : – Il démontre que le lieu de pratique est en adéquation avec l'activité, la durée prévue, les conditions hydrauliques et météorologiques et du niveau de pratique des pratiquants. – Il réalise les vérifications de sécurité concernant les équipements et le matériel nécessaire à la séance : EPI, équipements techniques et de sécurité. – Il précise la manière dont il a tenu compte des risques liés à l'activité et au lieu de pratique – Il précise les ajustements à réaliser, le cas échéant, à l'approche de la séance.
C3.2.2 Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance en canoë-kayak et disciplines associées, en tenant compte de son contenu pour s'assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et sécuritaires dans le respect de la réglementation en vigueur	Le candidat présente la démarche conduite pour s'assurer du bon déroulement de la séance : – Il précise les ressources humaines et matérielles nécessaires et mobilisables par la structure pour la séance – Il explicite comment il s'est assuré de la disponibilité des ressources humaines, des équipements et des conditions d'utilisation et de la conformité du matériel nécessaire compte tenu des caractéristiques de l'activité et des profils des pratiquants.
C3.3.1 Accueillir les pratiquants à une séance en canoë-kayak et disciplines associées, en présentant	Le candidat démontre comment il met en oeuvre le temps dédié à l'accueil des pratiquants avant et en début de séance :

les objectifs de celle -ci, son déroulement, les règles à respecter en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants , notamment ceux en situation de handicap.	– Il met en place des leviers pour instaurer une relation et un climat de confiance avec les pratiquants en vue de leur implication dans l'activité – Il présente les objectifs généraux et le déroulement de la séance – Il transmet des consignes claires permettant d'assurer la sécurité des pratiquants et celle des tiers, le respect des sites et des espaces de pratique. – Il s'assure de la bonne compréhension des règles à respecter par les pratiquants et du bon déroulement de la séance – Il choisit l'équipement en fonction du profil et des caractéristiques morphologiques du pratiquant et de la discipline. – Il repère et prend en compte les difficultés des pratiquants, notamment celles rencontrées par les publics en situation de handicap
C3.3.2 Conduire en sécurité une séance en canoë kayak et disciplines associées en s'appuyant sur les situations pédagogiques prévues, en démontrant sa maîtrise technique tout en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants, en vue d'atteindre les objectifs de la séance.	Le candidat démontre comment il interagit avec les pratiquants au cours de la séance : – Il met en oeuvre la séance au regard de ce qu'il avait prévu dans la conception – Il utilise les équipements et le matériel nécessaire à la séance : EPI, équipements techniques et de sécurité. – Il observe et écoute les pratiquants tout au long de la séance et prend en compte les besoins éventuellement repérés – Il valorise les réalisations des pratiquants, afin d'entretenir leur motivation et de favoriser leur participation. – Il prévient et traite les situations éventuelles de tensions ou de conflits – Il propose aux pratiquants un temps de retours/réactions sur la séance – Il vérifie que la séance mise en place répond aux objectifs énoncés.
C3.3.3 Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants , tout au long d'une séance en canoë-kayak et disciplines associées, en identifiant les besoins individuels et collectifs d'accompagnement, afin d'apporter des conseils favorisant la progression des pratiquants, d'adapter son action pédagogique, et d'intervenir en cas d'incidents et d'accidents.	Le candidat accompagne la progression pédagogique en sécurité tout au long de la séance : – Il observe les pratiquants pour identifier des freins ou difficultés éventuellement rencontrés – Il veille à la sécurité et au bien-être des pratiquants – Il repère les besoins d'accompagnement individuels – Il accompagne les pratiquants : conseils, démonstrations, correction de gestes techniques – Il Identifie les zones de dangers – Il adopte les attitudes sécuritaires – Il intervient en cas de risque identifié ou de situation d'accident – Il applique les règles de sauvetage.
C3.4.1 Analyser une séance en canoë kayak et disciplines associées à partir d'outils d'évaluation adaptés, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations.	Le candidat fait un bilan d'une séance – Il analyse les résultats de son action au regard de la conception, de la préparation et de l'animation de la séance à l'aide d'outils d'évaluation. – Il met en évidence les points de progrès et les points forts de son action. – Il précise s'il a observé une progression de la part des pratiquants au cours de la séance et donne deux exemples pour illustrer ses propos – Il identifie et argumente un ou plusieurs écarts éventuellement constatés, entre le prévisionnel et le réalisé – Il identifie et argumente les améliorations à apporter à la séance.
C3.4.2 Evaluer un cycle de séances en canoë kayak et disciplines associées, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.	Le candidat réalise le bilan du cycle de séances au regard des objectifs et finalités définis et des résultats obtenus – Il précise en quoi le cycle de séances a servi le projet et de l'organisation de la structure – Il illustre les apprentissages observés à l'issue du cycle de séances en lien avec ses finalités et ses objectifs. – Il explicite de quelle manière il a tenu compte des besoins des pratiquants accueillis tout au long du cycle de séances. – Il identifie et argumente les améliorations à apporter au cycle de séances.

Annexe 6
Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité en rafting, en rivière de classe III

Le ou la candidate possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement du raft.

Démonstrations techniques	
Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
Démonstration technique consistant en la réalisation d'un parcours imposé par les évaluateur·rice·eur·s : <i>Sur un parcours de classe III, le ou la candidate conduit en sécurité une descente de 20 minutes en RAFT avec un groupe non initié et constitué de minimum 4 personnes. Manœuvres techniques attendues : arrêt (à gauche ou droite) en avant et en arrière, rotation rapide en tour complet, traversée de courant.</i> <i>Séance suivie d'un entretien de 15 à 20 minutes avec les 2 évaluateur·rice·eur·s au cours duquel le candidat analyse et justifie sa démarche sécuritaire.</i>	<u>Avant la mise à l'eau :</u> - Le ou la candidate s'est informé / a reconnu le parcours sur lequel il va conduire le groupe ; - Matériel obligatoire : le ou la candidate a prévu les moyens de communication adapté pour contacter les secours (rédhibitoire en cas d'absence) et pour intervenir auprès des pratiquant·e·s pendant la séance, trousse de secours ; - Equipement individuel du·de la candidate : il·elle est équipé·e conformément au code du sport, de manière à pouvoir intervenir efficacement ; - Equipements individuels des pratiquant·e·s : le ou la candidate vérifie l'équipement des pratiquants en cohérence avec l'activité et les conditions météo. Le ou la candidate s'assure que le matériel est adapté au public (gilets de sauvetage, pagaies) ; - Le briefing est structuré, clair avec des repères montrés. Le briefing n'est pas récité mais plutôt sous forme d'interaction avec les pratiquants, favorisant la compréhension et l'assimilation ; - Le ou la candidat·e s'assure que les pratiquant·e·s ont compris / entendu ; - Eléments attendus dans le briefing : - présentation de l'embarcation et du matériel ; - vérification de l'équipement et de l'intégrité des pratiquant·e·s ; - utilité de la ligne de vie ;



- installation dans le bateau ;
- manœuvres et consignes de coups de pagaie (avant, arrière, droite, gauche) ;
- prise en main et tenue de la pagaie (olive) ;
- position de sécurité, sécurité dans le raft ;
- transferts de poids ;
- remontée dans le raft ;
- le ou la candidate présente/annonce le parcours de pratique, ses dangers et sa technicité de manière objective et rassurante.

Pendant la séance : le ou la candidate,

- Utilise les techniques appropriées et les réalise de manière efficace ;
- Commande avec clarté les manœuvres pertinentes lors de la descente ;
- Donne des consignes adaptées et au moment opportun pour conduire l'équipage ;
- S'assure que les consignes de sécurité sont appliquées et les rappelle régulièrement ;
- Est réactif aux imprévus, au respect des consignes lorsqu'elles ne sont pas appliquées ;
- N'attend pas le problème, il anticipe les collisions et les trajectoires ;
- S'adapte aux comportements individuels problématiques et aux conditions de pratique ;
- En cas de cravate, le ou la candidate réalise les manœuvres nécessaires pour décoincer le bateau (transfert des poids de corps).

Oral après la séance :

L'oral permet au·à la candidat·e de justifier son action (choix d'organisation, consignes, interventions) et sa compréhension du milieu/site de pratique, en faisant référence au code du sport. Le questionnement porte sur des événements précis arrivés en cours de séance et sur des événements possibles (dangers potentiels), à propos des thèmes suivants :



	- Actions de conduite du groupe et du raft ; - Connaissance du milieu et choix du parcours (identification des principaux dangers du site et du milieu eau vive) ; - Protocole d'alerte et de secours : en fonction de la situation, le ou la candidate propose une conduite à tenir pertinente (qui contacter, à quel moment, quelle est mon action) ; - Choix en matière d'équipement matériel (pour lui, pour ses pratiquant-e-s en fonction du niveau de pratique) ; - Eléments clés du briefing pour vérifier que le ou la candidate sait pourquoi il donne telle ou telle consigne. Eléments rédhibitoires : l'avis à ce prérequis est défavorable en l'absence de moyen de communication pour prévenir les secours ou en cas de méconnaissance du passage de l'alerte ou en cas de méconnaissance de la conduite à tenir en cas de besoin d'assistance d'un pratiquant ou en cas de méconnaissance du code du sport.
Eléments techniques évalués : • Identifier une trajectoire et la réaliser : ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE • Barrer son raft avec aisance en classe III en utilisant les mouvements d'eau et en utilisant les forces en présence (coordination de l'équipage) : ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE	

Mises en situation de sécurité

Conditions de déroulement des exercices de sécurité :

- Le ou la candidate dispose d'un essai pour chaque exercice. Une deuxième démonstration peut être demandée par la commission d'évaluation.
- Le ou la candidat réalise l'ensemble des épreuves de sécurité avec le même matériel.
- Les épreuves se déroulent en classe III dès que les conditions le permettent, dans une zone définie par les évaluateur·rice·eur·s le jour de l'épreuve.

Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
1_Retourner son raft et remonter <i>Le ou la candidate peut aménager le raft avant sa démonstration pour faciliter sa manœuvre. Le ou la candidate est seul dans son raft, sans pagaie de secours. Il crêpe son raft puis le retourne à l'endroit et remonte dedans.</i>	- Le ou la candidate réussit la manœuvre dans la zone définie par les évaluateurs le jours de l'épreuve ; - Il-elle conserve sa pagaie et remonte à bord. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
2_Récupérer un nageur en difficulté et le ramener à bord <i>Au cours de la descente en raft avec son groupe, l'un des participants se met à l'eau.</i>	- Le ou la candidate donne les consignes adaptées au nageur ; - Il-elle démontre sa capacité à manœuvrer le raft pour se placer à hauteur du ou de la nageuse ; - Le ou la candidate accompagne le ou la nageuse à remonter à bord du raft . ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
3_Récupérer du matériel et le ramener à bord	- Le ou la candidate récupère la pagaie depuis le raft ; - Le matériel est sécurisé et ne peut pas repartir dans le courant ; - Le ou la candidate utilise une stratégie pertinente au regard de la situation. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE



<i>Au cours de la descente en raft avec son groupe, l'un-e des participant-e-s perd sa pagaie dans l'eau.</i>	
4_Effectuer un lancer de corde <i>Le ou la candidate utilise sa corde personnelle ou prépare une corde qui lui est fournie pour l'épreuve, son couteau est accessible. Le ou la candidate lance la corde depuis le raft à un ou une nageuse en attente situé à une distance entre 5 et 10 mètres, la technique de lancer est libre. Il-elle ramène ensuite le ou la nageuse à bord du raft. Le ou la candidate dispose d'un seul essai.</i>	- La corde a atteint sa cible à savoir sur le ou la nageuse ou en dessous à condition qu'il ou elle puisse la récupérer en un mouvement de brasse maximum ; - Le ou la candidate se stabilise pour réaliser son intervention, la corde reste tendue, en veillant à ne pas immerger le ou la nageuse dans l'eau ; - Le ou la candidate tient compte des autres pagayeur-euse-s de l'embarcation pour ne mettre personne en danger ; - Il-elle n'enroule pas la corde autour de sa taille ni autour du bras ou de quelqu'autre élément de son environnement. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
5_Réaliser un arrêt d'urgence <i>Pendant le parcours, l'un des deux évaluat-ric-eur-s demande, sans prévenir, un arrêt de l'embarcation soit par un arrêt dès que possible, soit en indiquant le lieu précis de l'arrêt.</i>	- Le ou la candidate réagit rapidement et utilise la technique de son choix pour immobiliser l'embarcation à l'endroit défini par les évaluat-ric-eur-s. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE



6_Réaliser un mouflage <i>Le ou la candidate installe un mouflage simple avec renvoi en utilisant le matériel qu'il-elle a choisi. A l'aide de son dispositif il déplace une charge définie par les évaluateur·rice·eur·s et dans des conditions fixées par les évaluateur·rice·eur·s le jour de l'épreuve.</i>	- L'installation est réalisée sans hésitation ; - Le dispositif fonctionne de manière efficace, le déplacement de la charge est visuellement significatif. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
---	---

Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité de nage en eau vive, en rivière de classe III

Le ou la candidate possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement de la nage en eau vive.

Démonstrations techniques		
Description de l'épreuve	Attendus de réalisation	
Démonstration technique consistant en la réalisation d'un parcours imposé par les évaluat·rice·eur·s : <i>Sur un parcours de classe III, matérialisé par des portes de slalom, comportant à minima des prises de contre, des reprises, des traversées de courant.</i> <i>Deux démonstrations. Suite à la première démonstration, le ou la candidate analyse de façon objective sa prestation et propose des remédiations pertinentes si nécessaire (en lien avec les paramètres équilibre, propulsion et direction).</i>	- La propulsion est efficace : tempo, changement de rythme, gestuelle adaptée et fluide ; - L'utilisation du flotteur est maitrisée : gîte, assiette, équilibre ; - Les trajectoires sont maitrisées et les mouvements d'eau exploités : lecture, anticipation, placement, engagement.	
Eléments techniques évalués : • Identifier une trajectoire et la réaliser • Naviguer avec aisance en classe III en utilisant les mouvements d'eau : ☐ FAVORABLE ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE		

Mises en situations de sécurité

Conditions de déroulement des exercices de sécurité :

- Le ou la candidate dispose d'un essai pour chaque exercice. Une deuxième démonstration peut être demandée par la commission d'évaluation.
- Le ou la candidate choisit son matériel et réalise l'ensemble des épreuves de sécurité de nage en eau vive avec le même matériel.
- Les épreuves se déroulent en classe III dès que les conditions le permettent, dans une zone définie par les évaluateur·rice·eur·s le jour de l'épreuve.

Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
1_Esquimauter avec son flotteur <i>Réaliser sans préparation un esquimautage avec son flotteur en tour complet avec un objectif de déplacement, dans un rapide de classe III (limites amont et aval fixées par les évaluateur·rice·eur·s).</i>	- Le ou la candidate ne s'aide pas du fond ; - Il·elle enchaîne son esquimautage avec une phase de propulsion et une conduite de trajectoire. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
2_Récupérer un nageur en difficulté <i>Dans une zone définie par les évaluateur·rice·eur·s, le ou la candidate prend en charge un ou une nageuse (sans palme ni flotteur) dans une veine d'eau et réalise un parcours imposé (1 stop, 1 traversée et arrivée dans un contre) défini par les évaluateur·eurs·rices.</i>	- Le parcours imposé est respecté ; - Le ou la nageuse est mise en sécurité en fin de parcours. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE



3_Effectuer un lancer de corde <i>Le ou la candidate utilise sa corde personnelle ou prépare une corde qui lui est fournie pour l'épreuve, son couteau est accessible. Le ou la candidate lance la corde depuis son flotteur à un ou une nageuse en attente situé à une distance d'environ 5 mètres, la technique de lancer est libre. Il-elle ramène ensuite le ou la nageuse près de lui-elle ou dans un contre-courant.</i>	- La corde a atteint sa cible à savoir sur le ou la nageuse, ou en dessous à condition qu'il-elle puisse la récupérer en un mouvement de brasse maximum ; - Le ou la candidate se stabilise pour réaliser son intervention, la corde reste tendue, en veillant à ne pas immerger le ou la nageuse dans l'eau ; - Le ou la candidate tient compte des autres nageur-euse-s pour ne mettre personne en danger ; - Il-elle n'enroule pas la corde autour de sa taille ni autour du bras ou de quel qu'autre élément de son environnement ; Le ou la candidate dispose d'un seul essai. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
4_Nager pour rejoindre une rive ou un contre-courant avant une limite aval définie par les évaluateur-eur-s. <i>Le ou la candidate réalise un parcours à la nage (sans flotteur ni palme) défini par les évaluateur-eur-s dans une veine d'eau de classe III, comportant à minima 1 arrêt à droite, 1 arrêt à gauche, 1 traversée de veine et 1 départ depuis la berge.</i>	- Le ou la candidate adapte sa technique de nage en fonction de la nature du courant ; - Il-elle réalise le parcours imposé en respectant les contraintes de réalisation (arrêts, traversée, départ) ; - La nage est offensive pour rejoindre le contre-courant ; - Le ou la candidate utilise judicieusement une alternance de nage offensive et défensive ; - Les stops sont réalisés en haut des contres. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE

Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité en kayak, en mer jusqu'à 5 Beaufort

Le ou la candidate possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement du kayak de mer.

Les démonstrations sont réalisées au cours d'un parcours imposé par les évaluateur-s le jour de l'épreuve. L'organisation de la démonstration technique prend en compte le côté aléatoire des conditions de navigation en mer (vent, houle, état de la mer, visibilité, temps). Ainsi, la démonstration est réalisée autant que possible par des **conditions de navigation avec présence d'un vent de force 4 minimum, et/ou d'une mer formée de niveau 3 ou 4, et/ou d'une houle de 1 mètre, et/ou d'un courant de marée**. Le choix du site de navigation et des parcours sur lesquels ont lieu la démonstration sont définis par les évaluateur-s le jour des épreuves. Elles sont réalisées en **kayak de mer ponté**.

Démonstrations techniques	
Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
1 _ Départ et arrivée de plage en Kayak de mer : <i>Réaliser un embarquement / départ et un débarquement / arrivée dans des conditions complexes (plage avec houle formée, zones rocheuses, digue, etc.).</i> <i>L'épreuve est terminée lorsque le ou la candidate est sorti-e du bateau et qu'il-elle a remonté son matériel en sécurité.</i>	- Le ou la candidate prend en compte la formation des vagues, la zone de réalisation pour son départ et son retour, choisit le bon moment pour partir / revenir ; - Il-elle adapte sa vitesse et ses appuis en fonction des vagues ; - Il-elle analyse les occasions de surf et choisit de prendre un surf ou d'en sortir pour optimiser son retour ; - Il-elle arrive en douceur pour son intégrité physique et celle de son matériel ; - Pas de dessalage ; - Le ou la candidate embarque dans l'eau sauf si les conditions l'en empêchent ; - Le ou la candidate n'est pas en échec lors de sa réalisation.



	Rédhibitoire : l'avis au Prérequis mer est défavorable si le candidat échoue à son départ ou à son arrivée. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
2 _ Tenir un cap : <i>Prendre un cap défini par les évaluateur·rice·eur·s le jour de l'épreuve, aux différentes allures de vent et/ou formation de houles et/ou mer de vent. Par vent ou vagues de ¼ arrière droite et gauche, et ¼ avant droite et gauche.</i>	- Le ou la candidate réalise des trajectoires tendues, le bateau est stable, les appuis sont rythmés, efficaces et réguliers ; - L'effort est soutenu et régulier ; - Le ou la candidate utilise les vagues en fonction des allures. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
3_Réalisations de trajectoires <i>Le candidat réalise un parcours en 8 autour de repères donnés par les évaluateurs le jour de l'épreuve.</i>	- Le ou la candidate utilise la gîte (qualité, maintien) pour réaliser ses trajectoires ; - Absence de frein et de dénager au cours de la manœuvre ; ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
4_Déplacement latéral <i>Le ou la candidate réalise un déplacement latéral aller-retour de 10 m (5 m aller, 5 m retour) avec la méthode au choix (8, godille, appel tracté...) sous deux allures de vents différentes et des deux côtés.</i>	- L'embarcation reste perpendiculaire au déplacement ; - Le déplacement de l'embarcation est fluide, rectiligne et efficace ; - Le ou la candidate tient son embarcation, pas de déséquilibres. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
5_Marche arrière	



<i>Le ou la candidate réalise une marche arrière entre deux points fixes donnés par les évaluateur·rice·eur·s le jour de l'épreuve, sous deux allures de vents différentes.</i>	- L'alignement est conservé pendant la manœuvre ; - Le ou la candidate prend des informations visuelles derrière lui-elle. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
6_Arrêter son embarcation <i>A un signal donné par les évaluateur·rice·eur·s, le ou la candidate arrête son embarcation lancée à vitesse soutenue, face à un repère fixé préalablement par les évaluateur·rice·eur·s.</i>	- L'embarcation s'arrête en moins de 5m ; - Le ou la candidate conserve son alignement face au repère. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE

Mises en situation de sécurité

Conditions de déroulement des exercices de sécurité :

- Le ou la candidate dispose d'un essai pour chaque exercice. Une deuxième démonstration peut être demandée par la commission d'évaluation ;
- Les épreuves se déroulent dans les conditions précisées en début de document, dans une zone définie par les *évaluat-ric-eur-s* le jour de l'épreuve.

Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
1 _ Faire réembarquer en eau profonde un-e autre pratiquant-e : <i>Après le dessalage d'un ou une payeuse non autonome, prendre en charge le ou la dessalée, vidanger le kayak et aider au réembarquement.</i>	- Le ou la candidate donne les consignes relatives au placement de la personne à laquelle il porte assistance ; - Il-elle vide le bateau sans aide ; - Il-elle gère les deux pagaies ; - Il-elle donne les consignes adaptées et contribue au réembarquement du ou de la dessalée ; - La manœuvre ne dure pas plus de trois minutes. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
2 _ Remorquer un-e pratiquant-e en difficulté <i>En pleine mer, le ou la candidate remorque un ou une payeur-euse (et son embarcation) en difficulté, sous différentes allures de vent et de houle.</i>	- Le ou la candidate utilise la technique de son choix (bout long ou court) pour remorquer un ou une payeuse en dehors d'une zone de danger ; - Le ou la candidate utilise un dispositif largable adapté et qui lui permet de remorquer sur une longue distance. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
3 _ Dessaler, vider son embarcation et réembarquer en eau profonde	- Le ou la candidate vidange son bateau rapidement sans accessoire ; - Il-elle réembarque sans aide extérieure ;



<i>Après un dessalage, le ou la candidate vide son embarcation et réembarque.</i>	- A l'issu de sa manœuvre il-elle est en mesure de naviguer en sécurité (vidange suffisante, jupe remise). ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
4_Esquimautage : <i>Le ou la candidate réalise, sans préparation, un esquimautage en tour complet avec sa pagaie.</i>	- Le ou la candidate ne s'aide pas du fond ; - Le bateau se retourne en premier, tête/épaule en dernier ; - Le ou la candidate ne termine pas en appui arrière au fond de l'eau. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
6_Extraire un kayak et une pagaie d'une zone à risque <i>Le ou la candidate récupère du matériel à la dérive dans une zone accidentée (houle, courant, rouleaux, rochers) et le transporte dans une zone sécurisée</i>	- Le ou la candidate prend en charge la pagaie et le bateau sans se mettre en danger ; - Les actions sont efficaces, l'exécution est rapide ; - Le matériel est extrait et placé en zone sécurisée. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE

Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité en canoë kayak, en rivière de classe III

Le ou la candidate possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement du canoë ou du kayak.

Démonstrations techniques	
Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
Parcours de slalom en classe III : <i>Le ou la candidate réalise un parcours slalomé en classe III imposé par les évaluateur·rice·eur·s, avec portes à franchir (entre 12 et 15 portes), avec à minima : 1 stop à droite, 1 stop gauche, 1 bac, 1 décalé marqué. Bateau au choix du ou de la candidate. Deux démonstrations. Suite à la première démonstration, le ou la candidate analyse de façon objective sa prestation et propose des remédiations pertinentes si nécessaire (en lien avec les paramètres équilibre, propulsion et direction).</i>	- Le ou la candidate tient son équilibre ; - Maîtrise des gites ; - Angles adaptés aux figures (bacs, reprises) ; - Bon placement des appuis dans les reliefs ; - Pas de coups de pagaies superflus, pas d'actions frénatrices ; - Cohérence et anticipation des trajectoires ; - Maintien de la posture ; - Utilisation du regard et dissociation effective tronc / bassin.
Eléments techniques évalués : • Identifier une trajectoire et la réaliser ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE • Naviguer avec aisance en classe III en utilisant les mouvements d'eau ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE	
Mises en situation de sécurité	
Conditions de déroulement des exercices de sécurité :	



- Le ou la candidate dispose d'un essai pour chaque exercice. Une deuxième démonstration peut être demandée par la commission d'évaluation.
 - Le ou la candidate choisit un type de bateau (forme et pagaie simple / double) et réalise l'ensemble des épreuves ci-dessous avec ce bateau.
- Les épreuves se déroulent en classe III dès que les conditions le permettent, dans une zone définie par les évaluateur·rice·eur·s le jour de l'épreuve.**

Description de l'épreuve	Attendus de réalisation
1 _ Esquimauter par tour complet dans une veine d'eau : <i>Réaliser sans préparation un esquimautage en tour complet avec un objectif de déplacement, en bateau manœuvrier dans un rapide de classe III (limites amont et aval fixées par les évaluateurs).</i>	- Le ou la candidate ne s'aide pas du fond ; - Le bateau se retourne en premier, tête/épaule en dernier ; - Le ou la candidate ne termine pas en appui arrière au fond de l'eau ; - Il-elle enchaîne son esquimautage avec une phase de propulsion et une conduite de trajectoire. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
2 _ Récupérer un ou une nageuse en difficulté et le-la ramener au bord <i>Prise en charge d'un ou une pagayeuse dans une veine d'eau de classe III suite à son dessalage.</i> <i>Effectuer un parcours défini par les évaluateur·rice·eur·s comportant à minima 1 stop et 1 arrêt final (1 à droite et 1 à gauche). L'exercice est clos lorsque la victime est sur berge ou dans le contre en sécurité.</i>	- Le ou la candidate donne les consignes adaptées au·à la nageur·se ; - Il-elle démontre sa capacité à évoluer en sécurité et à contrôler sa trajectoire ; - Le bateau est adapté à la manœuvre ; - Le ou la nageuse est mis·e en sécurité dans un contre ou sur la berge en fin d'épreuve. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
3 _ Récupérer du matériel et le ramener au bord :	- Le ou la candidate ramène le bateau et la pagaie avant la limite ;



<i>En bateau manœuvrier en veine d'eau de classe III, suite au dessalage d'un ou une payeuse, le-la candidat-e ramène une embarcation et une pagaie au bord, sans dépasser une limite aval fixée par les évaluateur-s.</i>	- Le matériel est sécurisé et ne peut pas repartir dans le courant ; - Le ou la candidate utilise une stratégie pertinente au regard de la situation. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE
4_Effectuer un lancer de corde : <i>Le ou la candidate utilise sa corde personnelle ou prépare une corde qui lui est fournie pour l'épreuve, son couteau est accessible. Il-elle lance la corde depuis le bord à un ou une nageuse en attente situé à environ dix mètres, la technique de lancer est libre. Il-elle ramène ensuite le ou la nageuse sur le bord.</i>	- La corde a atteint sa cible à savoir sur le ou la nageuse ou en dessous à condition qu'il ou elle puisse la récupérer en un mouvement de brasse maximum ; - Les appuis sont stables et solides ; - La corde reste tendue, en veillant à ne pas immerger le ou la nageuse dans l'eau ; - Le ou la candidate tient compte des autres pratiquant-e-s pour ne mettre personne en danger ; - Il-elle n'enroule pas la corde autour de sa taille ni autour du bras ou de quel qu'autre élément de son environnement. Le ou la candidate dispose d'un seul essai. ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE

**Annexe 7**

Grille récapitulative d'évaluation des prérequis à la certification du BC3

BPJEPS Spécialité « éducateur sportif » mention « canoë-kayak et disciplines associées »

Référence : modalités de délégation des certifications aux organismes de formation habilités par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine (Document DRAJES).

NOM et Prénom du candidat :

Organisme de formation :

Représenté par :

Atteste des résultats récapitulés ci-dessous aux épreuves d'évaluation des prérequis à la certification au BC 3.

Support	Éléments évalués	Favorable	Défavorable
Rafting (classe III)	Identifier une trajectoire et la réaliser.		
	Barrer son raft avec aisance en utilisant les mouvements d'eau et les forces en présence (équipage).		
	Retourner son raft et remonter.		
	Récupérer un nageur en difficulté et le ramener à bord.		
	Récupérer du matériel et le ramener à bord.		
	Effectuer un lancer de corde.		
	Réaliser un arrêt d'urgence.		
	Réaliser un mouflage.		
Nage en eau vive (classe III)	Identifier une trajectoire et la réaliser.		
	Naviguer avec aisance en utilisant les mouvements d'eau.		
	Esquimauter avec son flotteur.		
	Récupérer un nageur en difficulté.		
	Effectuer un lancer de corde.		
	Nager pour rejoindre une rive ou un contre-courant avec une limite aval.		



Kayak de mer (jusqu'à 5 beaufort)	Départ et arrivée de plage.		
	Tenir un cap.		
	Réalisations de trajectoires.		
	Déplacement latéral.		
	Marche arrière.		
	Arrêter son embarcation.		
	Faire réembarquer en eau profonde un·e autre pratiquant·e.		
	Remorquer un·e pratiquant·e en difficulté.		
	Dessaler, vider son embarcation et réembarquer en eau profonde.		
	Esquimautage.		
	Extraire un kayak et une pagaie d'une zone à risque.		
Canoë-kayak en rivière (classe III)	Parcours de slalom : identifier une trajectoire et la réaliser.		
	Parcours de slalom : naviguer avec aisance en utilisant les mouvements d'eau.		
	Esquimauter par tour complet dans une veine d'eau.		
	Récupérer un·e nag·eur·euse en difficulté et le·la ramener au bord.		
	Récupérer du matériel et le ramener au bord.		
	Effectuer un lancer de corde.		

Signature de l'organisateur (organisme de formation) :

Ce document sera transmis par l'organisme de formation à la DRAJES, jointe à la grille de certification du BC3 et pourra être consultée lors du jury régional en fin de formation.